



# Fiche pratique : Le billet annuel

Le billet de congé annuel SNCF permet de payer le train 25 à 50% moins cher !

## Comment ?

Remplir le [formulaire billet de congé annuel](#) ci joint.

Il faut donc le nom, l'adresse du travail, le numéro de Sécurité Sociale et le tampon avec la signature du chef de service sur la partie attestation à remplir par l'employeur, ensuite il faudra vous rendre à un guichet sncf pour prendre un billet à la date que vous avez indiqué sur votre partie.

Vous l'avez ? Bon remplissez-le, joignez les pièces justificatives demandées et le remettez-le à tous points de vente SNCF ou gares 24 heures au moins avant le départ.

Le formulaire ci-dessus vous aide avec sa notice sinon cliquez sur le lien <https://www.aide-sociale.fr/billet-annuel-sncf/>

## Quelle réduction ?

25% pour un voyage aller-retour d'au moins 200 km. **Cette réduction est portée à 50%** si au moins la moitié du billet de congé annuel est réglée avec des [chèques-vacances](#)

Elle est applicable qu'une seule fois par an dans TOUS les trains (TGV, TER) à réservation obligatoire OU pour tout trajet commencé en période bleue pour les trains qui ne nécessitent pas de réservation obligatoire.

## Votre attention svp :

- le trajet retour doit être effectué au plus tard le 61ème jour suivant la date du trajet aller.
- le billet de congé annuel ne se cumule pas avec certaines cartes de réduction ou tarifs réduits.

Plus d'informations <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2328>